

## « Anne-Catherine Loisier - « Face au déficit de la filière bois, il faut soutenir des stratégies de reboisement et de transformation » »

13/01/2016

### Anne-Catherine Loisier - « Face au déficit de la filière bois, il faut soutenir des stratégies de reboisement et de transformation »

*Anne-Catherine Loisier, sénatrice de Côte d'Or, est intervenue ce jour à l'occasion du débat sur la forêt française : « pourquoi notre pays n'est-il pas en capacité de tirer clairement les leçons du déficit commercial extérieur de la filière bois et de proposer des stratégies pérennes de développement de notre forêt, d'exploitation et de transformation de ses bois » a-t-elle notamment demandé.*

Si la France est plus boisée que jamais et qu'elle constitue une des principales ressources européennes de bois, « paradoxalement, alors que cette ressource est de plus en plus mobilisée, il y a rarement eu aussi peu de soutiens publics » relève la sénatrice.

Aujourd'hui on demande aux forestiers de faire plus avec moins de moyens : « Il va donc falloir aller chercher des bois plus difficiles d'accès, pour lesquels il y aura par conséquent des coûts supplémentaires » poursuit Anne-Catherine Loisier.

Pour bien appréhender et répartir cet effort de mobilisation tout en tenant compte des potentiels de production de chaque territoire, il faut donc faire preuve « de la plus grande vigilance : les pressions actuelles pour replanter du résineux doivent être tempérées. »

« Plutôt que de demander aux propriétaires de reconverter leurs peuplements de feuillus en résineux, d'épuiser nos sols dans des monocultures préjudiciables à l'environnement, nos industriels pourraient essayer de transformer la matière première « feuillus » disponible immédiatement et à grande échelle » suggère la sénatrice. « Cela implique de la recherche, de l'innovation pour transformer une matière première négligée aujourd'hui » ajoute-t-elle.

Pour la sénatrice, il y a « une absolue nécessité à investir, en parallèle, dans la transformation et le reboisement ». Le morcellement des parcelles est également un frein à une meilleure mobilisation des bois : « il est donc essentiel de poursuivre les démarches de regroupements ».

Concernant la filière forêt-bois, son déficit commercial, essentiellement dû à l'absence d'une filière industrielle de l'ameublement et des papiers cartons forte et compétitive, s'élève à 5.8 milliards d'euros en 2013 : « nous disposons d'une belle matière première mais la valeur ajoutée s'échappe vers les marchés étrangers en raison de déséquilibres entre l'exportation de bois brut et l'importation de produits transformés ».

Sur la filière bois énergie, « gardons-nous d'une production intensive qui risque d'épuiser les sols et restons dans une

*approche d'optimisation des déchets. L'exploitation forestière s'inscrit dans une démarche durable si elle produit en priorité du bois d'œuvre ou du bois industrie et si le bois-énergie n'est que la destination ultime »* affirme la sénatrice.

Face à l'accumulation de normes et de structures, la sénatrice demande la mise en place d'une instance interministérielle unique de réflexion et de pilotage stratégique de la politique de soutien à la filière-bois. Elle demande également que les acteurs forestiers soit mieux associés à la future Agence française de la biodiversité prévue par le projet de loi : « *On nous parle sans cesse de simplification. N'aurait-il pas été possible de renforcer les structures existantes, qui effectuent un vrai travail sur le terrain, plutôt que d'en recréer une supplémentaire ?* » a-t-elle conclu.

Vice-présidente du Parc régional du Morvan, chargée de la forêt pendant 10 ans, Présidente de l'union Régionale des communes forestières de Bourgogne, Membre titulaire du Conseil supérieur de la forêt et du bois, Membre du bureau de la fédération nationale des communes forestières, du CA de l'ONF, Anne-Catherine Loisier possède une grande expertise des problématiques sylvicoles.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS  
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr  
Internet : [www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)  
Twitter : [@UC\\_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)  
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)